

L'ÉDIFICATION DES NORMES DE DONNÉES NON FINANCIÈRES EST UN ENJEU ESSENTIEL DE SOUVERAINETÉ POUR L'UNION EUROPÉENNE

Par Marie-Pierre Peillon, directrice de la Recherche et de la stratégie ESG, Groupama AM

La standardisation des données non financières n'est pas encore établie. Les initiatives et les consultations ne manquent pas en Europe, pionnière en la matière, mais le temps presse pour que l'Union européenne parvienne à définir ses normes en toute indépendance.

L'Europe de la finance responsable avance, mais le cadre normatif harmonisé reste encore à achever. La prise en compte des critères ESG obéit à des approches trop hétérogènes selon les pays et selon les acteurs. Pourtant, les initiatives et consultations réglementaires européennes ne manquent pas, visant aussi bien les entreprises avec la directive européenne *Non Financial Reporting Disclosure* que les investisseurs avec le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure* et la taxonomie, chacune avec des calendriers et des contenus divergents. Mais pour l'heure, l'enjeu fondamental pour les investisseurs comme pour les émetteurs est de travailler à la détermination de normes de l'information non financières.

En janvier, lors de la conférence sur la mise en place du *Green Deal* européen, le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, a confié à l'*European Financial Reporting Advisory Group* une mission sur la normalisation des données ESG. De ce fait, une *task force* PTF- NFRS (*Project Task Force-Non Financial Reporting Standards*) a été lancée en septembre

pour travailler sur une possible normalisation des données non financières dans le cadre de la révision de la directive *Non Financial Reporting Disclosure*. Le rapport final devra être rendu le 31 janvier 2021.

Si depuis de nombreuses années, les réglementations françaises (loi NRE, Grenelle 2) et européennes ont poussé les entreprises à introduire les données extra-financières dans leurs publications annuelles, l'enjeu pour un investisseur ne concerne donc pas l'absence d'informations mais la qualité des informations publiées. Pour identifier les « bonnes » données explicatives, ce dernier a besoin de connaître la définition des indicateurs utilisés, le périmètre concerné et la stabilité des publications de ces mêmes données sur plusieurs années. Mais il a surtout besoin de disposer de données standardisées pour les comparer au sein d'un *peer* groupe. Or, les comparaisons s'avèrent aujourd'hui délicates et hasardeuses.

En attendant, les sociétés de gestion restent pénalisées par l'absence d'un véritable cadre européen pour favoriser les investissements durables. Le développement de la gestion sur la base des critères ESG implique de définir au préalable la liste précise des informations extra-financières réellement nécessaires pour investir. Sans avoir l'intention d'édifier ces normes, l'Association française de la gestion financière (AFG) a ainsi proposé d'identifier dix indicateurs transsectoriels par piliers, environnement, social/capital hu-

main, sociétal et gouvernance, afin d'élaborer un socle minimum d'informations qui devraient se retrouver dans les publications des entreprises de toute taille.

L'ENJEU DE L'INTÉGRATION DES DONNÉES EXTRA-FINANCIÈRES AUX SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE DÉCISIONS DES ENTREPRISES

La seule réponse possible à ces défis consiste à normaliser les données extra-financières pour s'appuyer sur des informations homogènes, transparentes et stables. Cette normalisation présente trois avantages pour favoriser l'intégration du financier et de l'extra-financier. Le premier est de permettre l'émergence d'un langage commun entre émetteurs et investisseurs pour mieux se comprendre et favoriser le dialogue. Le second est de limiter la trop grande dépendance aux fournisseurs de données et aux agences de notation extra-financières dont les résultats ne sont pas comparables puisque ces dernières s'appuient sur des données et méthodes différentes. Le troisième est de donner de la transparence à une information qui apparaît comme une boîte noire aux mains de l'entreprise. Ainsi, la normalisation des données ESG devrait conduire à la généralisation d'un audit externe qui, comme pour l'audit financier, aura pour mission de vérifier la conformité, la sincérité et la régularité des informations communiquées.

LA NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DE LA COMPTABILITÉ

Le cadre actuel d'analyse de la comptabilité ne retient que les données financières et ne mesure que les moyens et les résultats financiers. Dans les rapports, nous disposons d'une masse de données juxtaposées sans comprendre leur intégration au financier et leurs impacts sur la création de valeur de l'entreprise. Or, s'il est désormais collectivement admis que les variables environnementales et sociales ont un impact sur la valeur actuelle et future de l'entreprise, il devient désormais nécessaire de les intégrer dans les systèmes d'information de la comptabilité. Elles doivent alors s'inscrire dans le pilotage de l'entreprise, ce qui permettra de mesurer sa performance environnementale, sociale et « sociétale ». Parvenir à cet objectif implique d'opérer une « révolution » comptable par rapport au cadre d'analyse actuel.

Mais pour atteindre ces deux objectifs, de profondes évolutions comportementales apparaissent indispensables tant dans la gestion des entreprises que dans l'écosystème des marchés financiers. La prise en compte des données non financières allongeant l'horizon de temps, la gouvernance des entreprises devra être repensée en revisitant, d'une part, l'objectif actuel de maximisation des profits à court terme et, d'autre part, les exigences de rentabilité des actionnaires à plus de 15 %, difficilement soutenable dans la durée sans prise de risque excessive. Toutefois, il faudra une véritable pression des investisseurs finaux, institutionnels et particuliers, pour accélérer ces changements.

Enfin, derrière la question des normes, se cache un enjeu capital : celui de la vision dont nous nous représentons le monde et les valeurs que nous défendons. L'Europe

affiche cette ambition de réorienter notre modèle de société vers une croissance et une finance plus durables et plus responsables. Si elle veut garder la maîtrise de ces enjeux, elle doit aller au-delà de l'obligation d'imposer des *reportings* aux entreprises et doit se préoccuper de la qualité, de la disponibilité et de la fiabilité des données. En d'autres termes, pour éviter de connaître la même déconvenue en matière de normalisation des données non financières que celle subie lors de l'adoption des normes IFRS au début des années 2000, l'Union européenne doit s'emparer du sujet afin de s'imposer comme la zone économique mondiale la plus avancée en matière de lutte contre le réchauffement climatique (Pacte vert pour l'Europe) et de lutte contre les inégalités. ■

afte | Association Française des
Trésoriers d'Entreprise

JUSTE UN CLIC ENTRE L'AFTE ET VOUS !

» Retrouvez toute l'actualité
du monde de la finance d'entreprise

- Accédez à l'actualité du métier
- Téléchargez les publications
- Inscrivez-vous aux événements
- Devenez membre d'une commission
- Un espace personnel développé pour vous



www.afte.com

@AFTE_France | AFTE | AFTE

afte@afte.com - +33(0) 1 42 81 53 98 | 3 rue d'Édimbourg - CS40011 - 75008 Paris